

BESA

BELGIAN EVENT SUPPLIER ASSOCIATION



Henri Devedeleerstraat 28, 1501 Buizingen

✂ @BesaMembers | 📱 @besabelgium

MAGAZINE D'HIVER

Janvier 2024

Ensemble, nous
sommes forts en
événements !



Web



Page des membres



Photo: Hanna Balan, Unsplash

Index

- 3** Nouveau statut d'événement steward ?
- 4** Bye bye Major Tom
- 5** Optimisation de l'expérience des utilisateurs lors d'événements virtuels et en 3d
- 6** La réforme du « statut » des artistes
- 8** Echo24
- 9** Mémoire
- 10** Sécurité & flexibilité
- 11** Extension des flexi-jobs

- 13** Nouvelle Event Confederation manager
- 14** Passeport de sécurité
- 15** Dans les coulisses de WICREATIONS
- 16** BESA est là pour vous aussi !
- 18** Formules partenaires
- 19** Avantages réservés aux membres
- 20** Calendrier

Edito

Cher professionnel de l'événementiel,

Pour la plupart d'entre nous, l'hiver apporte un bref répit. Le moment de faire un bilan de l'année écoulée se présente, et quelle belle année !

Nous avons travaillé dur, très dur, à la fois devant et derrière les coulisses. Nous avons appris à mieux nous connaître à Echo23, nos festivals sont en plein essor, notre technologie de l'événementiel et du divertissement a été reconnue par le gouvernement comme un fer de lance de l'innovation dans notre pays... Notre secteur est en pleine effervescence, comme jamais auparavant.

Mais ce succès a aussi un revers : la pénurie de main-d'œuvre et la demande de travailleurs flexibles qui en découle dans notre secteur. Si seulement nous disposions d'un comité mixte qui nous faciliterait la tâche...

Mais nous regardons l'avenir avec confiance. Avec le Mémoire que nous avons élaboré avec les autres fédérations événementielles au sein de l'Event Confederation en vue des élections de 2024, nous offrons déjà à nos politiciens notre liste de souhaits. Avec vous, nous attendons avec confiance ce que nous réserve la nouvelle année.

L'équipe BESA



Anno 2024, y a-t-il un besoin et une place pour un nouveau statut d'évent steward ?

Y a-t-il un besoin et une place pour un nouveau statut d'évent steward anno 2024 ? Ce sujet revient régulièrement sur la table de consultation depuis des années, mais à chaque fois dans un nouveau contexte.

Après Covid, le paysage du recrutement a changé et le débat est relancé. Aujourd'hui, cette question n'est pas seulement motivée par l'utilité d'une délimitation et d'une définition claires d'une fonction qui, jusqu'à présent, a souvent été remplie de manière créative et à volonté. Le manque de disponibilité de professionnels de la sûreté et de la sécurité événementielles est une réalité actuelle.

Bien entendu, les agents de sécurité professionnels pour les événements et la loi sur le gardiennage sont bien connus dans notre secteur. Si l'organisateur a un but non lucratif, il peut également faire appel à des bénévoles. Ce cadre a également été défini dans la loi sur le gardiennage et la distinction entre les tâches de gardiennage et les tâches non liées à la surveillance a été expliquée plus en détail par le ministère de l'Intérieur.

Si ces dernières tâches, non liées à la surveillance, sont effectuées pour une organisation commerciale ou une agence événementielle, il est généralement fait appel à des entreprises spécialisées dans l'accueil, la mobilité et d'autres formes de soutien logistique. Toutefois, un certain nombre de tâches n'entrent pas tout à fait dans ces catégories.

Mais actuellement, le problème se pose plus souvent : que faire s'il n'y a pas assez d'agents de sécurité disponibles ? Après tout, le nombre est imposé par les autorités locales



Image générée par Bing AI

ou déterminé en concertation avec elles. De plus, leurs tâches sont inscrites dans le plan de sécurité, tant pendant le déroulement normal de l'événement qu'en cas de gestion d'un incident et d'une éventuelle évacuation. Devrions-nous bientôt affirmer que nos événements deviennent moins sûrs si les places manquantes ne sont pas occupées ? Ou bien l'événement ne devrait-il pas avoir lieu ?

La sécurité lors de (grands) événements est l'affaire de tous les employés ! En cas d'urgence, il est nécessaire de disposer d'un plan et d'une direction cohérents. Chaque fonction constitue un maillon important de la procédure d'évacuation. Pourquoi ne pas clarifier les tâches d'assistance et le statut de ces employés ?

Le terme «stewards» est dans toutes les bouches mais n'existe formellement que dans le contexte des règlements du football. Un cadre et une description de poste adaptés au

secteur de l'événementiel sont nécessaires et rendraient l'organisation de la sécurité, de la formation et du contrôle plus transparente.

Une combinaison solide et bien fondée des agents de sécurité professionnels et des stewards est la base pour assurer une sécurité abordable et de qualité lors de nos futurs événements. Cette combinaison est depuis longtemps encadrée par la loi chez nos voisins du nord ainsi qu'au Royaume-Uni, dont les arènes et les événements de grande envergure sont à la pointe de la sécurité et de la gestion des foules.

Cette fonction ne devrait certainement pas porter atteinte à celle de l'agent de sécurité.

La question de savoir comment et où le cadre et le statut s'intègrent le mieux est à débattre, mais il faut d'abord en reconnaître la nécessité. Le débat à cette fin sera ouvert lors d'une table ronde à l'occasion d'ECHO, la conférence de l'Event Confederation pour les professionnels de l'événementiel, le 6 février 2024.

BESA y est certainement représentée pour défendre les intérêts de ses membres ! Les questions et les contributions sont donc toujours les bienvenues par courriel à l'adresse Petra@besa.be. Nous ne donnerons pas de réponse individuelle, mais nous incluons les points pertinents dans le débat. Notez la date d'Echo24 dans votre agenda.

Bye bye Major Tom

Völlig losgelöst* il ne l'est pas, mais après plus de 10 ans en tant que président du conseil d'administration de BESA, Tom Bilsen passe le relais. Son successeur n'est pas encore connu.

Bien entendu, nous n'oublions pas l'énergie inlassable avec laquelle il nous a guidés au cours de ces dernières années difficiles. Lorsque BESA a été fondée en 2010 par une poignée de sociétés événementielles qui pensaient pouvoir mieux travailler ensemble pour faire avancer l'industrie, Tom Bilsen était déjà là. Il est devenu le président de la toute nouvelle fédération et l'est resté depuis, «pour le meilleur et pour le pire», comme on l'appelle. Ces mauvais jours sont heureusement en grande partie terminés depuis le Covid, mais de nombreux défis attendent encore le nouveau président (voir le Mémoire pour un secteur événementiel en plein essor, plus loin dans ce magazine).

Merci, Tom, pour votre travail acharné au cours de ces dernières années !

**après le classique de l'électro-pop allemande «Major Tom (Völlig losgelöst)» de Peter Schilling*



Tom Bilsen était directeur des opérations chez Stageco, membre de BESA, mais a rejoint Live Nation en octobre 2023. Comme Live Nation n'est pas un fournisseur d'événements, il ne fait plus partie du Conseil d'administration.

Optimisation de l'expérience des utilisateurs lors d'événements virtuels et en 3d : appel à la participation des sociétés événementielles

La cellule d'expertise Immersive Art & Entertainment de la Haute Ecole PXL souhaite optimiser l'expérience des événements virtuels, ou d'une composante virtuelle d'un événement phygital. Par conséquent, un appel chaleureux est lancé aux sociétés de l'événementiel pour qu'elles participent à un projet TETRA dans le but de rendre le secteur du spectacle vivant et de l'événementiel prêt pour le métaverse afin d'avoir une présence innovante sur diverses métaplates-formes et de renforcer leur image de marque.

Les avantages d'une composante virtuelle lors d'événements en live sont indéniables depuis longtemps. Depuis plusieurs années, les entreprises créatives du secteur du spectacle vivant et les organisateurs d'événements expérimentent largement avec les plateformes virtuelles et le streaming.

Cependant, d'une part, l'enthousiasme des utilisateurs finaux - les «clients» ou les «visiteurs» - est encore trop faible en raison d'un manque d'expérience et d'une expérience utilisateur trop complexe. D'autre part, même les innovateurs les plus enthousiastes ne voient plus la forêt pour les arbres parmi toutes les plateformes virtuelles et les possibilités phygitales.

La cellule d'expertise en Art et Divertissement Immersifs de la Haute Ecole PXL souhaite optimiser l'expérience des événements virtuels, ou d'une composante virtuelle dans un événement physique, afin que l'utilisateur final trouve plus facilement son chemin vers ce type d'événement et qu'il en retire une expérience unique. À cette fin, ils se concentrent sur l'optimisation de 3 flux de travail ainsi que sur l'optimisation vers l'utilisateur final.

Avec ce projet, ils veulent renforcer et innover les secteurs flamands de l'événementiel et du spectacle vivant sur le plan numérique, afin de consolider leur place au niveau international. L'objectif est de faire en sorte que les entreprises du secteur du spectacle vivant et de l'événementiel

soient prêtes, dans le cadre du métaverse, à avoir une présence innovante sur diverses métaplates-formes et à renforcer leur marque. Il n'est pas nécessaire de réinventer l'eau chaude par le biais de vos propres plates-formes personnalisées - il s'agit simplement de faire chauffer l'eau plus rapidement.

C'est pourquoi cet appel aux entreprises de l'événementiel vise à les inciter à participer à un projet TETRA. TETRA est un programme du gouvernement flamand (VLAIO) qui encourage la recherche orientée vers la pratique, dans le cadre de laquelle un groupe de recherche scientifique coopère avec un large groupe d'orientation composé d'entreprises flamandes. Les projets TETRA traduisent les connaissances académiques et les nouvelles technologies en informations et techniques concrètes, utiles et utilisables par les membres du groupe d'orientation.

Points focaux du projet

Dans le cadre de cette piste TETRA, l'accent est mis sur l'optimisation de trois flux de travail spécifiques, afin d'activer de manière démocratique et plug&play des composants virtuels dans le cadre d'événements en live :

- optimisation en temps réel d'avatars pour des événements en live dans différents formats
- optimisation de l'utilisation des différentes plates-formes de RV existantes
- élaboration stéréoscopique accessible de spectacles en live en RV

En outre, ils cartographieront l'utilisation de la RV au sein de différentes plateformes et avec différents matériels et optimiseront l'expérience utilisateur en fonction d'une expérience immersive.

*Intéressé ? Contactez Dr. Ine Vanoeveren,
ine.vanoeveren@pxl.be, 0473.627.617*



Les fonctions technico-artistiques et de soutien artistiques enfin reconnues

En 2024, la réforme du « statut » des artistes entrera en vigueur. L'attestation de travailleur-euse des arts et l'allocation du travail des arts remplaceront définitivement le visa d'artiste et les anciennes règles en vigueur en matière de droits aux allocations de chômage.

Les informations ci-dessous concernent un cadre juridique qui est encore en cours d'évolution. Vous trouverez des mises à jour régulières sur le site web d'Amplo, membre de BESA, en fonction des progrès réalisés dans l'élaboration de la réglementation.

1. Les fonctions technico-artistiques et de soutien artistiques seront (enfin) reconnues

Bonne nouvelle ! Davantage de professions seront concernées par la réglementation sociale avantageuse dédiée au secteur artistique. C'est un point-clé de la réforme. Une ATA pourra en effet être délivrée à « **une personne physique qui apporte une contribution artistique nécessaire à une création ou à une performance artistique** ».

Les professions technico-artistiques et de soutien pourront donc, elles aussi, bénéficier des avantages sociaux réservés jusqu'ici à une vision assez stricte, voire restreinte, des professions artistiques.

2. La délivrance de l'ATA sera soumise à de nouveaux critères

Avant la réforme, le système laissait une grande place à l'interprétation devant une demande de visa d'artiste (nécessaire pour pouvoir prétendre aux contrats Article 1bis) ou face à une demande de « statut d'artiste » (facilités concernant les allocations de chômage pour les artistes). Désormais, l'ONEM n'aura plus son mot à dire car **un organe central** sera

décisionnaire : **la commission de travail des arts**. Cette nouvelle commission comptera des représentant-e-s francophones et néerlandophones à parts égales. Par ailleurs, 50 % des membres de cette commission seront issu-e-s du secteur artistique (dont nos collègues de STEPP). Seule la commission sera en mesure de décider si une ATA est délivrée ou non.

Les critères d'octroi ne sont hélas pas encore décidés, ce qui fait grincer des dents du côté des professionnel-le-s du secteur artistique.

3. La règle du cachet sera appliquée à toutes les activités salariées

Comme avant, vous serez encouragé-e à travailler lorsque vous bénéficierez d'une allocation du travail des arts. Pour cela, vous devrez indiquer vos activités salariées sur votre carte de contrôle et remplir un formulaire C3. Et surtout, vous devrez tenir compte du fait qu'une période non indemnisable sera calculée sur base de votre salaire à la tâche brut.

En effet, en 2024, le mécanisme de conversion de **la règle du cachet sera appliqué à toutes les prestations salariées, qu'elles soient effectuées à la tâche, à l'heure, sous Article 1bis, etc.** Le salaire brut perçu sur le mois fera l'objet d'un calcul pour déterminer le nombre de jours non indemnisables. C'est donc votre salaire qui aura un impact sur les jours non indemnisables et non votre nombre de jours de travail. Votre allocation du travail des arts sera donc impactée dans tous les cas.

Ceci n'est pas la meilleure nouvelle de la réforme. Néanmoins, en parallèle, l'actuelle « règle du cumul » restera en vigueur. Elle concerne des droits d'auteur ou une activité bénévole autorisée, par exemple.

4. Les starters bénéficieront de conditions d'octroi allégées

Si vous débutez dans le secteur artistique, vous pourrez demander une ATA STARTER, valable 3 ans. Pour être éligible, vous devrez remplir ces conditions :

- posséder un diplôme d'enseignement secondaire supérieur d'art ou assimilé par l'expérience ; et
- présenter un plan de carrière ou d'entreprise ou démontrer que vous suivez actuellement une formation qui vous accompagne pour développer un tel plan ; et
- prouver au moins 5 activités ou 300 EUR de revenu brut dans les 3 années précédant la demande.

Si les étudiant-e-s fraîchement diplômé-e-s sont considéré-e-s comme starters dans la réforme, c'est aussi le cas de toute personne qui se lance dans le secteur artistique pour la première fois, de façon professionnelle, et

qui répond aux critères mentionnés ci-dessus. Vous vous êtes reconverti-e ? Alors ceci est peut-être pour vous !

5. La durée de validité d'une ATA sera de 5 ans

L'ATA PLUS, l'une des conditions nécessaires pour bénéficier de l'allocation du travail des arts, sera valable 5 ans. Cette durée de validité plus longue que ce qui se faisait jusqu'ici reflète mieux la temporalité du secteur artistique. Prenons l'exemple d'une scénariste. Elle va peut-être écrire pendant toute une année sans avoir de contrat, avant d'enchaîner ensuite les contrats. Pour elle, prouver du travail sur un an n'est pas représentatif de sa profession.

Ce sujet est nouveau pour vous ? Alors lisez d'abord l'info dédiée à l'ATA et à la réforme pour les travailleur-euse-s des arts sur le site web d'Amplou. Ou inscrivez-vous aux webinaires organisés par Amplou sur ce thème.

- <https://amplou.be/fr/frequently-asked-questions/questions-frequentes-concernant-lattestation-du-travail-des-arts/>

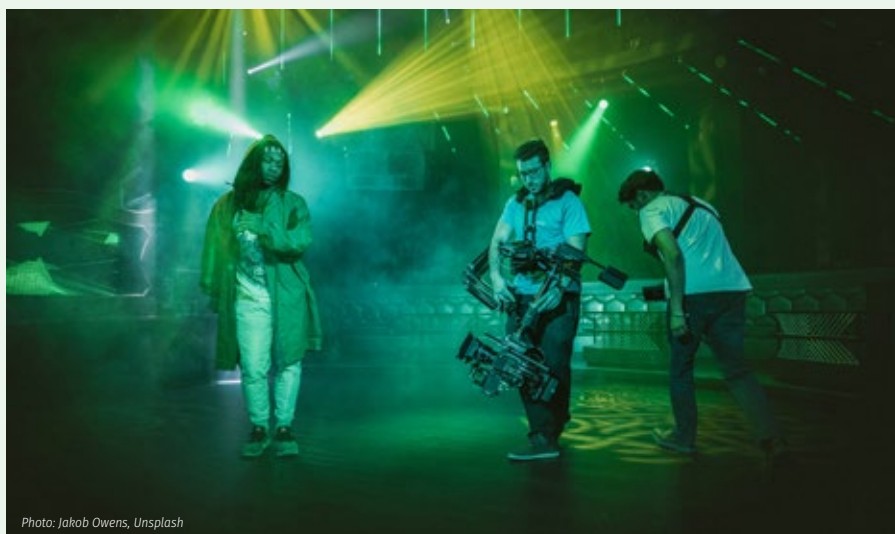


Photo: Jakob Owens, Unsplash

Achetez votre billet pour echo24 dès maintenant et faites-vous rembourser une partie de votre billet !

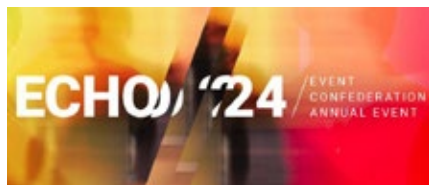
L'édition 2023 a été un franc succès. Nous espérons donc vous retrouver à Echo24, la conférence annuelle de l'Event Confederation pour les professionnels belges de l'événementiel, le 6 février 2024. Les membres de BESA bénéficient en plus d'une belle réduction.

La première édition d'Echo23, la conférence annuelle de l'Event Confederation pour les professionnels belges de l'événementiel, s'est déroulée à guichet fermé. C'est pourquoi l'Event Confederation est heureuse d'organiser une nouvelle édition le mardi 6 février 2024.

Comme l'année dernière, nous attendons **des délégués de tous les secteurs de notre industrie** - fournisseurs, organisateurs, agences, employés et indépendants du nord et du sud du pays - afin de créer des réseaux et d'apprendre les uns des autres. Il s'agit là de raisons importantes qui ont motivé la participation à l'édition 2023 et qui ont également obtenu un score élevé lors de l'enquête de satisfaction réalisée après l'événement.

Vos commentaires sont donc pris en compte : l'Event Confederation vise la même atmosphère vibrante et la même énergie, ainsi que **de nouvelles perspectives** sur des sujets d'une grande importance pour notre industrie, avec des sessions en petits groupes et d'excellents orateurs. Cette année, le programme prévoit également **des intervenants internationaux**.

Comme en 2023, un lieu a été choisi qui soutient la vision de l'Event Confederation. Echo24 se déroulera à Hi-Site! à Grimbergen, une ancienne torréfaction récemment transformée en un espace multifonctionnel, durable et inclusif



où se côtoient activités productives, créatives et récréatives. À ne pas manquer !

Echo24 est donc l'endroit par excellence pour tous ceux qui sont passionnés par l'industrie de l'événementiel, du spectacle vivant et du divertissement et qui souhaitent jouer un rôle significatif dans l'avenir de notre secteur. **N'oubliez donc pas de vous inscrire sur www.echo24.be !**

Les billets coûtent 295 euros + TVA pour les membres des fédérations de l'Event Confederation et 345 euros + TVA pour les non-membres.

Et parce que nous croyons, chez BESA, qu'autant de fournisseurs que possible devraient pouvoir participer à la réflexion sur l'avenir de notre industrie, nous sommes heureux de vous rembourser, en tant que membre de BESA, 50 EUR du prix de votre billet. Nous vous rembourserons le montant sur votre compte après paiement.

Nous espérons donc vous voir nombreux lors d'Echo24. Ce sera une journée inspirante avec des sessions de qualité, du réseautage avec des collègues, des échanges d'idées et d'expériences, et de l'apprentissage mutuel.

Infos pratiques et inscription : www.echo24.be

Mémoire pour l'essor du secteur événementiel

Les élections de 2024 ne sont plus très loin. C'est pourquoi, avec les autres fédérations événementielles réunies sous la bannière de l'Event Confederation, nous avons préparé un mémorandum à l'attention du monde politique avec des suggestions concrètes pour notre secteur.

Ces dernières années ont clairement montré qu'il est payant d'avoir une ligne courte vers la politique. Dans la perspective des élections de 2024, nous voulons donc mettre dès à présent sur le radar politique ce qui nous tient à cœur.

Avec les fédérations événementielles sous la bannière de l'Event Confederation (et aussi avec votre contribution, merci !), nous avons rédigé un mémorandum dans lequel nous exposons clairement nos ambitions et notre vision du futur concernant notre secteur aux partis politiques qui rédigeront le nouvel accord de coalition après les élections.

Dans cette note d'ambition, nous voulons non seulement communiquer les problèmes concrets auxquels nous sommes confrontés dans le secteur, mais aussi proposer aux

responsables politiques des solutions et des idées pour y remédier.

**Vous pouvez lire le Mémorandum ici :
<https://bit.ly/485Fipb>**

N'hésitez pas à porter cette note à l'attention de vos contacts !

Mémoire pour l'essor du secteur événementiel

October 2023

Photo: Bruno Cervera, Unsplash

Security & flexibilité

La surveillance et la sécurité sont là pour assurer la sécurité lors des événements. En partie à cause des menaces terroristes successives, la demande de sécurité a considérablement augmenté. Souvent, le maire et/ou la police locale exigent la présence d'agents de sécurité agréés lorsqu'un événement est autorisé.

La pré-surveillance pendant la période de montage vise à garantir que les organisateurs peuvent laisser leur matériel en toute sécurité pendant la nuit. Comme il s'agit de matériel coûteux, par exemple les installations d'éclairage et de sonorisation, le câblage électrique, etc., l'investissement dans la surveillance nocturne est certainement un bon investissement. Pendant l'événement, le contrôle d'accès est nécessaire pour tenir les objets indésirables et potentiellement dangereux à l'écart du site. Il arrive également que des personnes se voient refuser l'accès à l'avance s'il y a eu des problèmes avec elles auparavant. Les équipes de sécurité mobiles présentes dans le public sont un atout majeur pour prévenir et résoudre les problèmes. Les agents de sécurité servent également de point de contact pour l'organisation et sont les premiers sur les lieux en cas d'intervention médicale.

La demande croissante d'événements pour le déploiement d'agents de sécurité a créé une pénurie d'agents de sécurité dans ce créneau. Il existe de nombreux agents de sécurité formés, à temps plein ou non, qui travaillent dans le secteur de la sécurité privée. Pour nombre d'entre eux, le travail d'agent de sécurité lors d'événements constitue donc un revenu secondaire, et c'est là que le bât blesse.

Les grandes entreprises de sécurité ont d'autres priorités/tâches sur lesquelles elles déploient leurs agents. En outre, elles ne disposent généralement pas des profils appropriés pour répondre à cette demande. Toutefois, les entreprises spécialisées (généralement plus petites) qui travaillent sur des événements ne peuvent pas employer des dizaines de personnes, car celles-ci se

retrouvent alors au chômage économique pendant de longues périodes de l'année.

Depuis le début de l'année dernière, les emplois flexibles sont également autorisés dans le secteur de l'événementiel. Toutefois, les agents de sécurité relèvent de la commission paritaire du secteur de la sécurité privée et ne sont pas autorisés à travailler de manière flexible. Lors d'un événement, il est vrai que presque tous les employés peuvent travailler de manière flexible, à l'exception des agents de sécurité. Nombre d'entre eux optent donc pour un revenu supplémentaire non taxé dans un autre secteur, que ce soit lors du même événement ou non. On ne peut pas non plus leur en faire le reproche, car il s'agit d'un choix financièrement compréhensible.

Si les agents de sécurité étaient également autorisés à travailler dans le cadre du système flexi-job - éventuellement uniquement dans le secteur de l'événementiel - nous pensons qu'il y aurait beaucoup plus d'intéressés. Les entreprises de sécurité spécialisées dans l'événementiel emploieraient alors plus de personnes et répondraient mieux aux nombreuses demandes, ce qui n'est certainement pas le cas aujourd'hui. De nombreuses organisations, en particulier les plus petites, sont aujourd'hui laissées pour compte parce qu'il n'y a pas assez d'agents de sécurité privée disponibles, en particulier les week-ends de forte affluence. Par conséquent, de nombreux «hôtes» non formés, non autorisés et, surtout, mal assurés sont actuellement déployés.

Ces «hôtes» sont enregistrés en tant que travailleurs flexibles et effectuent le contrôle

du transit ou se tiennent aux sorties de secours pour les garder dégagées. En réalité, il s'agit de tâches de surveillance dissimulées telles que le contrôle d'accès et la surveillance de la sécurité. Les entreprises qui emploient ces «hôtes» contournent donc la loi et les inspecteurs ont beaucoup de mal à être inculpés, car il est difficile de prouver s'il s'agit réellement d'un «hôte» ou d'un agent de sécurité dissimulé.

Tout cela ne serait pas nécessaire si les emplois flexibles étaient également autorisés dans le domaine de la surveillance des événements.



Photo: Obi Onyeador, Unsplash

Extension des flexi-jobs pour le secteur de l'événementiel sur base des codes NACE

Le système des flexi-jobs est étendu au secteur de l'événementiel, entre autres. Nous sommes heureux que le gouvernement nous ait suivi et que les entreprises qui ne font pas partie du PC 304 puissent désormais en profiter, sur base des codes NACE qui définissent leur activité principale.

Lors de la présentation du budget cet automne par le gouvernement Vivaldi, l'expansion du système des flexi-jobs a été annoncée. Ceux-ci seront désormais possibles dans 12 secteurs, dont celui de l'événementiel. Toutefois, le système sera plus strictement encadré qu'auparavant. À l'exception du secteur de l'hôtellerie et de la restauration, les employeurs doivent désormais payer au moins le barème du secteur concerné au lieu du salaire minimum. Les employeurs paieront également une cotisation sociale de 28 % au lieu de 25 % et les abus du système seront plus strictement contrôlés.

Une partie de notre secteur pouvait déjà utiliser le système. Il s'agit des entreprises opérant dans le cadre de la CP 304 Arts du spectacle. Cependant, une grande partie du secteur est affiliée à un autre comité mixte

et ne pourrait pas non plus travailler dans le cadre du PC 304, même si elle le souhaitait. Ces entreprises ne pouvaient donc pas recourir aux flexi-jobs, ce qui a été perçu à juste titre comme une injustice. Cette situation changerait donc à présent.

Dans les secteurs privés qui sont désormais autorisés à recourir aux flexi-jobs, comme le secteur de l'événementiel, un système d'opt-in et d'opt-out est utilisé pour décider de l'introduction ou non du système. Cela signifie que le dialogue social entre les employeurs et les employés du secteur concerné doit faire son travail et que tous les syndicats et les employeurs du secteur doivent accepter d'introduire (opt-in) ou de renoncer (opt-out) au système des flexi-jobs sans ingérence politique.



Photo: Jessica Da Rosa, Unsplash

Cependant, la consultation sociale se fait au sein du comité mixte. Et c'est précisément là que le bât blesse, car nous ne disposons pas de notre propre commission paritaire pour le secteur de l'événementiel et la concertation sociale ne peut donc pas se dérouler comme elle le devrait. C'est pourquoi, depuis l'introduction des flexi-jobs, nous avons fait pression pour que les codes NACE soient utilisés comme base d'attribution, plutôt que la CP au sein de laquelle une entreprise travaille. Cela s'est avéré très difficile pendant longtemps, mais notre travail a maintenant porté ses fruits. Nous sommes très heureux que le gouvernement ait finalement suivi nos recommandations !

Cela signifie que tant qu'il n'y a pas de CP spécifique pour le secteur de l'événementiel, les entreprises du secteur qui ne sont pas dans la CP 304 et qui ne peuvent pas y entrer peuvent quand même utiliser des flexi-jobs, à condition qu'elles puissent prouver leur activité principale en utilisant les codes NACE qui définissent leurs activités commerciales. Les codes NACE suivants sont éligibles :

- 90.011 - Réalisation de spectacles par des artistes indépendants
- 90.012 - Réalisation de spectacles par des ensembles artistiques
- 90.022 - Conception et réalisation de décors
- 90.023 - Services spécialisés du son, de l'image et de l'éclairage
- 90.029 - Autres activités de soutien au spectacle vivant
- 90.031 - Création artistique, sauf activités de soutien
- 90.032 - Activités de soutien à la création artistique
- 90.041 - Gestion de salles de théâtre, de concerts et similaires
- 90.042 - Gestion de centres culturels et de salles multifonctionnelles à vocation culturelle
- 82.300 - Organisation de salons professionnels et de congrès
- 93.199 - Autres activités sportives n.c.a.
- 77.293 - Location et location-bail de vaisselle, couverts, verrerie, articles pour la cuisine, appareils électriques et électroménagers
- 77.392 - Location et location-bail de tentes
- 77.399 - Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens matériels

Les entreprises qui souhaitent recourir aux emplois flexibles ne peuvent le faire que pour des activités liées à l'organisation d'événements.

La manière dont tout cela va se mettre en place concrètement n'est pas encore tout à fait claire. Nous espérons partager plus d'informations à ce sujet prochainement.

L'Event Confederation a une nouvelle Confederation Manager !

Christine Merckx est la nouvelle manager de l'Event Confederation. Elle a succédé depuis décembre à Stijn Snaet qui était aux commandes depuis sa création en 2020.

Christine Merckx est la nouvelle manager de l'Event Confederation, succédant à Stijn Snaet, aux commandes depuis sa création en 2020. En pleine crise corona, l'Event Confederation a été fondée avec l'ambition d'unir les forces de tous les acteurs belges du large secteur événementiel afin de parler d'une seule voix forte.

Succession assurée

Pour Stijn Snaet, après plus de trois ans de représentation sectorielle, le moment est venu de retourner dans le monde de la production d'événements, mais pas sans avoir assuré un suivi approprié par Christine Merckx.

Christine n'est pas une inconnue dans le secteur de l'événementiel. En 2014, elle a fondé le premier centre d'expertise pour le secteur événementiel, basé à la Haute école KdG. Elle a joué un rôle clé dans la création du COVID Event Risk Model (CERM) lors de la crise du coronavirus. Ces dernières années, elle a représenté, conseillé et informé le secteur à plusieurs reprises dans le cadre de ses fonctions académiques en fournissant des données, des outils et des publications.

Christine n'a pas seulement fondé le centre d'expertise, elle l'a aussi fait fructifier et



a contribué à ancrer structurellement les centres de recherche au sein de la haute école : « Ces dernières années, nous avons connu une croissance exponentielle en termes de projets et d'employés. C'est ce à quoi j'aspire également avec l'Event Confederation. En effet, les défis pour le secteur sont nombreux. Cela nécessite des ressources et du personnel. Ce n'est qu'à cette condition que l'on peut avoir un impact rapide et durable. »

Pour en savoir plus sur l'Event Confederation, visitez le site <https://event-confederation.be/>

EVENT

C O N F E D E R A T I O N

Obtenez votre passeport de sécurité !

En 2023 la toute nouvelle plateforme d'apprentissage et son nouveau certificat de passeport de sécurité ont été lancés. Il devrait permettre aux techniciens de démontrer plus facilement qu'ils peuvent travailler en toute sécurité, y compris au-delà des frontières nationales.

Travailler dans le secteur des arts du spectacle et de l'événementiel n'est pas sans risque. Non seulement pour les techniciens de scène et d'événements, mais aussi pour les autres employés, un environnement de travail sûr doit être assuré. C'est aux employeurs et aux clients de le garantir. C'est pourquoi en 2023 la plateforme d'apprentissage «Passeport de sécurité» a été lancée (à ne pas confondre avec le passeport de sécurité qui existe déjà et qui correspond toutefois à cet objectif). Avec cette plateforme et le certificat associé, ils offrent aux entreprises et aux clients du secteur la garantie que les employés maîtrisent les compétences de base pour travailler en toute sécurité dans le secteur.

Dans le secteur du spectacle et de l'événementiel, les techniciens travaillent ensemble sous des statuts très divers, souvent dans le cadre de missions temporaires. Parfois, les techniciens connaissent leur environnement de travail, parfois ils y sont invités, par exemple lorsqu'ils sont en tournée. Cela se passe généralement sans problème, mais lorsque des accidents surviennent, ils sont souvent graves. Pour les clients et les employeurs, il n'est pas toujours évident de savoir si les personnes qui se promènent dans leur espace de travail travaillent également en toute sécurité. C'est donc une initiative que nous ne pouvons que saluer.

Le passeport se compose d'un parcours d'apprentissage numérique, disponible sur le site www.veiligheidspaspoort.be (bientôt aussi disponible en français), et un examen pratique. La réussite de cette formation permet d'obtenir le certificat. L'accès à la plateforme d'apprentissage numérique est gratuit. Seul l'examen pratique est payant.

Het paspoort bestaat uit een digitaal leertraject, beschikbaar op veiligheids-paspoort.be, en een praktijkexamen. Het goed doorlopen hiervan levert het certificaat op. Toegang tot het digitaal leerplatform is gratis. Enkel voor het praktijkexamen is een vergoeding verschuldigd. **Les membres de BESA peuvent bénéficier d'une réduction de 50 euros. Les bons de réduction sont disponibles dans la boutique en ligne du site web de BESA'.**

Le certificat s'appuie sur un projet européen antérieur, ETTE, qui a défini dix compétences essentielles en matière de sécurité partagées par plusieurs pays européens (Pays-Bas, Allemagne, Finlande, Suède,...). Il est donc prévu que le certificat soit reconnu dans chacun des pays participants, ce qui facilitera le travail des techniciens en Europe.

**Jusqu'à épuisement du stock. 100 chèques de formation de 50 euros disponibles.*

Un coup d'œil dans les coulisses de WICREATIONS pendant le BESA New Year Drink en janvier



Le 25 janvier, nous vous invitons à prendre un verre pour le Nouvel An et à jeter un coup d'œil intéressant dans les coulisses de l'un de nos membres. Cette fois-ci, nous serons les invités de WICREATIONS à Heist-op-den-Berg, une compagnie que beaucoup d'entre nous connaissent peut-être grâce aux gradins mobiles du Studio 100 Pop-Up Theatre (où nous avons déjà eu l'occasion de jeter un coup d'œil lors d'une visite des coulisses de BESA). Mais l'entreprise a bien d'autres cordes à son arc !

Fondée en 2005 par Hans Willems, WICREATIONS est largement considérée comme un acteur mondial dans le domaine de la technologie des mouvements de scène pour le secteur global du spectacle vivant. Elle compte parmi ses clients des grands noms tels que Beyoncé, The Rolling Stones, Rammstein, ABBA, l'Eurovision et Ed Sheeran.

En Belgique, WICREATIONS fournit les effets spectaculaires pour le spectacle ZILLION Illuminati au Sportpaleis et pour de nombreux autres spectacles qui s'y déroulent. Tomorrowland est également un client, et WICREATIONS est donc également connu pour ses 8 gradins mobiles pour des spectacles musicaux tels que 40-45 et Red Starline de STUDIO 100.

Outre le monde des tournées, de la musique et des festivals, WICREATIONS fournit également des structures, des constructions et

des effets de mouvement pour de grands événements sportifs tels que les Jeux olympiques, des parcs à thème, des événements d'entreprise et des productions télévisées telles que le Concours Eurovision de la chanson.

Un aperçu de leur portfolio est disponible sur <https://www.wicreations.com/cases>, mais vous pouvez également venir le découvrir par vous-même lors du BESA New Year Drink & Meet The Members. N'oubliez pas de vous inscrire !

Plus d'informations :

- Date : 25 janvier 2025 de 18h00 à 22h00
- Lieu : WICREATIONS, Heistse Hoekstraat 3D, 2220 Heist-op-den-Berg
- Prix : Gratuit pour les membres de BESA
Les non-membres paient 50 EUR + TVA
- Inscription et tickets via la boutique en ligne sur www.besa.be



PASSION LE

BESA est là pour vous aussi !

BESA - ou Belgian Event Suppliers Association - a été fondée par les fournisseurs d'événements eux-mêmes après la crise financière de 2008 afin de répondre collectivement aux problèmes de l'époque. Cette mission a été renforcée par la crise coronarienne et la crise de l'énergie qui s'en est suivie. Travailler ensemble est plus important que jamais.

Nous sommes là pour tous les fournisseurs du secteur de l'événementiel, petits et grands. Plus de 250 entreprises du secteur sont déjà affiliées, issues d'une grande variété de domaines : sociétés audiovisuelles, constructeurs de tentes, coordinateurs de sécurité, sites d'événements, sécurité, hôtellerie, agences d'artistes, animateurs, etc. Les freelances et les payrollers font également partie de notre famille élargie. Tous ceux qui fournissent des services et du matériel pour des événements au sens large sont les bienvenus.

Votre contribution est cruciale pour nous. Grâce aux cotisations de nos membres, nous organisons des cours de formation, travaillons sur un cadre de sécurité et de normes dans notre secteur, cofinçons l'Event Confede-

ration, ... Nous tenons également à informer tout le monde de ce qui se passe et évolue dans notre secteur par le biais de notre site web et de nos réseaux sociaux. Nos membres reçoivent aussi régulièrement un BESA Newsflash dans leur boîte aux lettres avec les dernières nouvelles. Et bien sûr, il y a aussi ce magazine !

L'union fait la force

Sous l'égide de l'Event Confederation, nous travaillons avec les autres fédérations sectorielles sur des thèmes pertinents pour le secteur de l'événementiel au sens large. Pensez au dossier du comité mixte, qui a été lancé au sein de BESA, mais nous travaillons également mieux ensemble sur d'autres thèmes plus larges que les fournisseurs d'événements,



Photo: Ian Schneider, Unsplash

tels que la durabilité, l'innovation, le capital humain et l'attractivité du secteur.

Il y a aussi des dossiers qui restent spécifiques à BESA parce qu'ils sont particulièrement pertinents pour nos entreprises. Pensez au groupe de travail AREI du SPF Economie dans lequel BESA siège également. Il y a un certain nombre de dossiers sur l'étagère dont des géants comme Electrabel ne se préoccupent pas mais qui sont très difficiles pour notre secteur, comme le déploiement des câbles sans halogène. Notre voix en tant que porte-parole des fournisseurs techniques du secteur est donc très importante.

BESA dispose également d'une ligne directe avec le SPF Affaires intérieures et a donc pu apposer son empreinte sur la loi sur la sécurité privée. Ainsi, les préoccupations des petites entreprises de sécurité, qui travaillent principalement dans le secteur de l'événementiel, ont également été prises en compte dans la loi.

Ces entreprises de sécurité se sont organisées au sein de BESA dans leur propre cercle Security et sont parvenues ensemble à une position commune que BESA a pu faire passer.

Malheureusement, les choses ne vont généralement pas aussi vite que nous le souhaiterions, non seulement en raison de la lenteur du travail politique, mais aussi parce que nous travaillons avec une très petite équipe au sein de BESA. En outre, il s'agit toujours d'un travail bénévole et non rémunéré, qui s'ajoute à l'activité événementielle très prenante que nous exerçons tous. Cela rend les choses parfois difficiles, car il y a beaucoup de travail à faire et il n'y a que 24 heures dans une journée.

Nous avons donc besoin de mains et de cerveaux supplémentaires ! Si vous vous sentez attiré(e) et que vous souhaitez travailler au sein de BESA, faites-le nous savoir en appelant le +32 (0)3 330 1001 ou en envoyant un mail à welcome@besa.be

Nos membres ont besoin de services, de fournitures, de conseils ... et vous souhaitez toucher une cible très précise et qualitative: **devenez sponsor/partenaire!**

Des formules de base existent, mais nous pouvons préparer un package «sur-mesure» en fonction de vos souhaits, objectifs et budgets. Ce qui ne changera pas c'est notre motivation et notre dynamisme pour booster votre R.O.I. Tout comme nos membres, nous vous demanderons de respecter un code de conduite et de proposer un partenariat qui corresponde à nos valeurs et à nos besoins. Ce sont les bases d'une relation win-win à long terme.

Platinum Sponsor: € 8.900,- hors TVA/an - 1 Sponsor Platinum exclusif

Pack complet de visibilité et de publicité personnalisée sur le site web et les brochures, mailings aux contacts, visibilité aux salons professionnels, ...

- 3 campagnes d'e-mailing personnalisées à 4 890 contacts de l'événementiel (fournisseurs, agences, annonceurs)
- Bannière du sponsor principal sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Logo + nom sur toutes les communications et brochures
- Publication gratuite de toutes vos offres d'emploi sur le site web de BESA
- 1 session d'information par an, non-commerciale mais informative
- Logo "Supported by" dans la newsletter numérique trimestrielle envoyée à 3 420 professionnels de l'événementiel en Belgique
- 1 article par an dans la newsletter numérique trimestrielle envoyée à 3 420 professionnels de l'événementiel en Belgique
- Votre visibilité en tant que partenaire de BESA lors de salons événementiels
- Présence gratuite pour 5 personnes à tous les événements de BESA

Gold Sponsor: € 4.500,- hors TVA/an

Pack extensif de visibilité sur le site web, mailings aux contacts, visibilité aux salons professionnels, ...

- 1 campagne d'e-mailing personnalisée à 4 890 contacts de l'événementiel (fournisseurs, agences, annonceurs)
- Bannière partenaire sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Logo sur toutes les communications et brochures
- Publication gratuite de 5 offres d'emploi par an sur le site web de BESA
- 1 session d'information par an, non-commerciale mais informative
- Votre documentation aux salons événementiels locaux
- Présence gratuite pour 2 personnes à tous les événements de BESA

Silver Sponsor: € 1.675,- hors TVA/an

Pack de sponsoring avec visibilité sur le site web, visibilité aux salons professionnels, ...

- Bannière partenaire sur la page d'accueil + lien vers le site web
- Publication gratuite de 5 offres d'emploi par an sur le site web de BESA
- Votre documentation aux salons événementiels locaux
- Présence gratuite pour 2 personnes à tous les événements de BESA

Intéressé d'en discuter ? Alors contactez-nous pour un rendez-vous sans engagement.

BESA asbl - Belgian Event Supplier Association ▶ Henri Devedeleerstraat 28, B-1501 Buizingen
Tél.: +32 3 330 10 01 ▶ E-mail: welcome@besa.be ▶ Web: www.besa.be TVA: BE 0825 558 585

BESA est une fédération professionnelle reconnue et siège au CSIPME (Conseil Supérieur des Indépendants et des PME)



Partenaires :  








Partenaires Médias :  

Partenaires Industrie :  





La cotisation est hors tva, sur base annuelle et **totalemment déductible**.

	FREELANCE MEMBER* € 175,-	REGULAR MEMBER € 520,-	GOLDEN MEMBER € 1.675,-
Vous serez tenu informé des dernières actualités	✓	✓	✓
Le nom de votre entreprise est associé à une fédération professionnelle reconnue	✓	✓	✓
Par l'intermédiaire de BESA, votre entreprise est également associée à la Event Confederation, la (con)fédération sectorielle coupole		✓	✓
Grâce à BESA vous pouvez poser des questions à Unizo		✓	✓
Vous avez besoin d'aide d'un législateur? BESA se fera un plaisir de demander le conseil du Conseil Supérieur des Indépendants et des PME pour vous	✓	✓	✓
Votre nom (de l'entreprise) et vos coordonnées sont mentionnés sur la page membre du site web de BESA	✓	✓	✓
Un lien sur le site web de BESA pointe vers le site web de votre entreprise	✓	✓	✓
Vous recevrez accès à la page Facebook privée des BESA Freelancers	✓		
Vous pouvez utiliser le logo de BESA dans la communication de votre entreprise	✓	✓	✓
Vous recevez une réduction sur les activités de nos fédérations partenaires Febelux, Stepp & Event Confederation, le cas échéant	✓	✓	✓
Une plaque signalétique BESA "regular/golden member" à utiliser à la réception de votre entreprise, sur un stand, etc. ...		medium	large
Votre logo sera mentionné sur la page membre du site Web de BESA		medium	large
Votre propre page d'entreprise sur le site web de BESA		✓	✓
Le logo de votre entreprise est affiché dans le "Golden Member Banner" sur la page d'accueil de BESA			✓
Participation gratuite pour 2 personnes pour 1 événement réseau payant			✓
E-mail (commercial) unique à notre base de données des membres.			✓
Possibilité d'accueillir «MEET THE MEMBERS» (événement max. 2x/an, demandez les détails/la check-list)			✓
Vous avez la possibilité d'ajouter des photos à vos informations de l'entreprise sur le site Web de BESA		2	6
Nous diffusons avec plaisir vos nouvelles (non commerciales) sur le site et les médias sociaux de BESA		2	6
Vous pouvez propager vos offres d'emploi via le site web de BESA		2	6
Chèque éducation de € 50,- (Hors TVA) pour les formations BESA et le passeport de sécurité ETTEC	1	2	6
Legal Freaks: réduction lors de l'achat de modèles de contrats dans le webshop ∞	 Legal Freaks	10%	10%
Legal Freaks: première consultation gratuite dans notre salle de réunion en ligne ∞	 Legal Freaks	✓	✓
Réduction sur vos publicités chez Eventplanner °			10%
Réduction sur vos publicités dans Experience Magazine °			15%
Réduction sur les communiqués de presse dans Rendez-Evenement ° 	Communiqués de presse numériques – 6/an	€ 1.340,- (No member: € 1.560,-)	€ 1.140,- (No member: € 1.560,-)
	Imprimé : 1 page – 1x/an (Décembre)	€ 1.500,- (No member: € 1.750,-)	€ 1.250,- (No member: € 1.750,-)
	Imprimé : 2 pages – 1x/an (Décembre)	€ 2.300,- (No member: € 2.500,-)	€ 2.100,- (No member: € 2.500,-)

* L'affiliation Freelance s'applique uniquement avec un CA annuel <150000 € et facturation que des prestations, pas de matériel.

° Envoyez un courriel à petra@besa.be pour recevoir le code de réduction spécial BESA / pour recevoir le lien permettant de prendre rendez-vous.

° Ref. prix standards et non cumulable avec d'autres réductions.

1 JANVIER 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

4 AVRIL 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

7 JUILLET 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

10 OCTOBRE 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Conseil d'Administration

(6 dates par an minimum, 3 fois en live et 3 fois en digital/hybride)

25/1	live (Wicreations Heist o/d Bergh)
21/3	vidéoconférence
13/6	live (Locatie volgt)
12/9	vidéoconférence
14/11	live (beMatrix Roeselare)
17/12	vidéoconférence
...	à suivre

2 FÉVRIER 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

5 MAI 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

8 AOÛT 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

11 NOVEMBRE 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Save the dates events (t.e.m. 02/2024)

25/1	Cocktail de Nouvel An & Meet the Members (Wicreations Heist o/d Bergh)
6/2	Congres Echo24
14/11	Meet the Members (beMatrix Roeselare)
...	à suivre

3 MARS 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9						1	2
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

6 JUIN 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

9 SEPTEMBRE 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

12 DÉCEMBRE 2024

Semaine	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
53	30	31					

Mises à jour, autres événements & formations

Consultez le calendrier le plus récent via le code QR :



■ Jour férié